



Dans le cadre des actions en faveur du cadre de vie et du bien vivre ensemble, la commune de Saint-Priest-sous-Aixe participe à la campagne de fleurissement organisée par le comité départemental du tourisme « Haute-Vienne Tourisme », sous l'égide du Département de la Haute-Vienne.

Ce n'est pas l'esprit de compétition qui a motivé la municipalité, mais la volonté d'associer tous les habitants qui le souhaitent à l'embellissement de la commune, et vous êtes déjà nombreux à y contribuer dans vos jardins, sur vos balcons, le long des pieds de murs, etc.

Il est donc possible à chacun de s'inscrire pour le concours communal et pour le concours départemental. La commune, elle-même, pourra concourir en tant que collectivité, mais rien ne sera possible sans une implication citoyenne.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- Qualité du fleurissement, variété, quantité, harmonie des couleurs, propreté des abords.
- Mise en valeur du bâti, respect des matériaux locaux.
- Qualité des arbres, arbustes et des différents végétaux.

Le jury tiendra fortement compte du respect de l'environnement :

- Utilisation minimale, voire abandon, des produits phytosanitaires.
- Gestion rigoureuse de l'arrosage.
- Utilisation de techniques naturelles (paillage, purins de végétaux, etc...)

Renseignements auprès du secrétariat de mairie.



Bulletin d'inscription

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

S'inscrit pour le concours de fleurissement, dans la (les) catégorie(s) suivante(s) *:

- Catégorie 1 - Maison avec jardin visible depuis la rue
- Catégorie 2 - Décor floral installé sur la voie publique
- Catégorie 3 - Balcon ou terrasse
- Catégorie 4 - Fenêtres ou murs
- Catégorie 5 - Potager fleuri
- Catégorie 6 - Hôtel, restaurant, café, commerce, artisan, entreprise (fleurissement des façades et des abords visibles de la rue).
- Catégorie 7 - Parc (superficie d'au moins 3.000 m², le parc comprend des arbres, des arbustes et des fleurs)
- Catégorie 8 - Ferme fleurie (l'exploitation agricole doit être en activité). *C'est le seul lieu qui soit apprécié aussi bien de la voie publique qu'à l'intérieur.*
- Catégorie 9 - Jardin potager naturel (hors concours départemental)

* cocher la ou les catégories (s) souhaitée(s).

Date et signature



Bulletin d'inscription

à déposer ou adresser avant le **23 mai 2018**



par courrier : Mairie de Saint-Priest-sous-Aixe – Le Bourg – 87700 SAINT-PIEST-SOUS-AIXE
par mail : mairiesaintpriestsousaixe@gmail.com

